

République française

Département des Pyrénées-Orientales

COMMUNE DE VILLEFRANCHE DE CONFLENT

Séance du 13 février 2023

Membres en exercice :

8

Date de la convocation: 09/02/2023

L'an deux mille vingt-trois et le treize février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Patrick LECROQ

Présents : 7

Présents : Patrick LECROQ, Rose Marie SORIA, Frédérique LATOUR, Dominique LIMOUZY, Benoît MENE, Joël MENE, Gilles ROBERT

Votants: 7

Pour: 7

Représentés:

Contre: 0

Excusés:

Abstentions: 0

Absents: Julien AUDIER -SORIA

Secrétaire de séance: Rose Marie SORIA

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 14 / 02 / 2023
et publié ou notifié
le 14 / 02 / 2023

Objet: OUVERTURE DE CREDIT D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF - DE_009_2023

Monsieur le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L. 1612-1 du code général des collectivités territoriales

"Article L 1612-1

Modifié par LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (VD)

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les crédits correspondants, visés à l'alinéa ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus."

Montant budgétisé - dépenses d'investissement 2022 : 1 164 354.42 (Hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts »)

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 13490 € (< 25% x 1 164 354.42 €.)

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

- Création d'une toilette pour personne handicapée dans la salle des fêtes pour un montant de 13490€, compte 2131 programme 152

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter les propositions de Monsieur le maire dans les conditions exposées ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Pour copie conforme.

RF Préfecture de Perpignan
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 14/02/2023 066 216602235-20230213 DE 009 2023 DE



Maire, Patrick LECROQ

"Le Secrétaire"